



Comité d'Initiative Pour un Projet Politique Alternatif

Le 27 décembre 2012

Intervention du CIPPA au CONGRES des élus

Madame la présidente du Congrès, mesdames et messieurs les élus,

Vous avez décidé de tenir un Congrès le 27 décembre, c'est-à-dire entre Noël et le jour de l'An, période où traditionnellement les Guadeloupéens ne sont pas très attentifs à la chose publique. Est-ce une volonté de prendre des décisions dans la plus grande discrétion ? Ou encore une nouvelle manœuvre dilatoire de votre part, après 30 mois d'indécision qui ne vous ont pas permis de rédiger un projet malgré le délai de 18 mois que vous avez demandé au président de la République de l'époque ?

En tout cas le CIPPA a décidé de profiter de cette tribune pour donner son point de vue sur les affaires de la Guadeloupe.

Depuis maintenant plusieurs mois la quasi-totalité des élus présents ici ont décidé d'écarter l'option du changement de statut et de ne pas en parler ce 27 décembre 2012

Certains d'entre vous prônent le statut quo, c'est-à-dire le droit commun, comme si les affaires de la Guadeloupe pouvaient être traitées comme en Lozère ou en Aquitaine.

D'autres, guère plus audacieux, sont partisans d'une assemblée unique ou d'une collectivité unique.

Pour résumer, vous affirmez tous, avec force, et vous essayez de convaincre la population, qu'il faut continuer dans la même voie.

Vous refusez de prendre en compte la gravité de la situation économique et sociale de la Guadeloupe, vous feignez d'oublier que 60% des jeunes de notre pays sont sans emplois et sans perspectives; que le chômage augmente chaque mois pour atteindre aujourd'hui le chiffre vertigineux de 63 000 avec tous les drames humains que cela induit.

Vous faites également semblant d'oublier qu'il y a seulement trois ans, des milliers de Guadeloupéens sont descendus dans la rue pour lutter contre la vie chère et la pwofitasyon.

une situation de croissance sans développement.

Vous faites l'éloge de notre intégration à l'Union Européenne en mettant en évidence les fonds structurels européens, sans parler des contraintes liées à l'application du droit communautaire avec le principe de la circulation des personnes, des marchandises et des capitaux.

Le CIPPA propose une autre voie, une voie qui permette un développement économique et social harmonieux, autour d'une alternative économique et politique.

Le CIPPA demande que le pays Guadeloupe partage les compétences avec l'Etat central dans des domaines aussi importants que le régime fiscal et douanier et que notre pays établisse de nouveaux rapports avec l'Union européenne basés sur la coopération et non sur l'intégration. **Notre démarche n'est ni idéologique, ni dogmatique. Nous pensons que les problèmes économiques de la Guadeloupe sont avant tout des problèmes politiques. Pour rompre avec l'économie coloniale, il faut substituer aux relations verticales entre la Guadeloupe et l'Union européenne des relations horizontales entre les secteurs de production de la Guadeloupe. La politique de développement de la Guadeloupe doit être basée sur la conquête du marché intérieur.** Considérant que les coûts de production sont plus élevés dans notre pays que sur le marché mondial, nous pensons qu'il faut mettre un terme au libre-échange et au libéralisme sauvage que nous impose l'Europe. Pour cela, il faut une protection aux frontières de la Guadeloupe. Cette protection sera possible grâce à un tarif douanier guadeloupéen.

Nous croyons qu'avancer vers l'autosuffisance alimentaire, organiser une économie autocentrée, décoloniser nos esprits et notre culture, maîtriser notre fiscalité, aménager notre territoire, rien de tout cela ne peut être réalisé même avec une collectivité unique dans le cadre de l'article 73 de la constitution.

Le statut actuel, ne permettant pas de mettre en œuvre ces nouvelles orientations, il faut donc le changer.

C'est pour cette raison que le CIPPA préconise une large autonomie pour la Guadeloupe, dans le cadre de l'article 74 de la Constitution.